

# DOSSIER DE PRESSE



## 2<sup>EME</sup> ÉTAPE

### DU PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2020-2024

Pour une société écoresponsable en Haute-Garonne

Mardi 26 mai 2020



# DOSSIER DE PRESSE

## Sommaire

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>2<sup>EME</sup> ÉTAPE DU PLAN D' ACTIONS - 2020-2024</b> .....	<b>4</b>
8 axes pour la transition écologique.....	4
Thématique 1 Veiller sur la ressource en eau.....	5
Thématique 2 Agir pour la reconquête de la biodiversité : Préserver et donner à voir.....	7
Thématique 3 Un plan de relance de la construction privée et publique qui intègre pleinement transition énergétique, réponse à la demande sociale et maîtrise de l'énergie.....	9
Thématique 4 Repenser les déplacements du quotidien : mobilités douces et transition numérique au service de la transition écologique.....	11
Thématique 5 Développer les sentiers et voies cyclables vertes au service des haut-garonnais et du tourisme vert de proximité.....	13
Thématique 6 Accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables pour sécuriser une alimentation locale de qualité.....	14
Thématique 7 Les collégiens, premiers acteurs de la transition alimentaire et écologique.....	16
Thématique 8 La transition écologique au service de la santé et du cadre de vie.....	18

## LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### clé de voûte d'une société écoresponsable en Haute-Garonne

Face à l'épuisement des ressources naturelles, à la perte de biodiversité, au changement climatique, à l'impact de la dégradation de l'environnement sur la santé, le Conseil départemental s'était engagé, en 2017, dans un plan ambitieux pour la transition écologique. Les engagements pris lors de ce premier plan ont été tenus.

Face à la crise sanitaire, notre société a pris conscience de ses fragilités. Les citoyens attendent des mesures fortes. La reconstruction qui s'annonce devra plus que jamais être écoresponsable et s'inscrire dans une volonté de développement durable alliant environnement, social et économie.

C'est toute l'ambition de la 2<sup>ème</sup> étape du plan pour la transition écologique 2020-2024 votée en session le 26 mai 2020.

En 2017 le Conseil départemental de la Haute Garonne, dans le sillage de la Cop21, se fixait un plan ambitieux pour la transition écologique. 6 axes correspondant à 6 enjeux majeurs en termes d'environnement ont été définis : l'eau, l'agriculture, les déplacements doux, la biodiversité, l'énergie et le sujet transversal de l'exemplarité et de l'éducation à l'environnement. 41 mesures concrètes ont été proposées et 150 M€ ont été investis.

Et puis est survenue cette terrible pandémie, avec une crise sanitaire qui remet en cause le modèle et qui constitue un virage pour l'approche environnementale.

**« Le redémarrage post crise pourra être une opportunité si la priorité est donnée à une relance, qui place le social en tête des politiques publiques, qui préserve l'environnement en s'engageant résolument vers une transition écologique et qui soit sobre en énergie comme en consommation de matières premières.**

**L'esprit coopératif doit être placé au cœur des réflexions, à l'aune des milliers d'initiatives citoyennes qui ont changé le monde en quelques semaines.**

**L'avenir durable n'est plus à la compétition, mais à la coopération »**

**déclare Georges Méric, président du Conseil départemental de la Haute-Garonne.**

**« Si demain c'est l'humain qui doit être au cœur de nos politiques et non les dividendes, il convient que ce changement de société s'appuie sur le triptyque historique du développement durable : l'environnement, le social et l'économie » souligne Georges Méric.**

## 2<sup>ÈME</sup> ÉTAPE DU PLAN D' ACTIONS 2020-2024

### 8 axes pour la transition écologique

Les engagements du Département pour la transition écologique 2020-2024 sont à la fois des axes structurants du projet politique de la collectivité et des composantes du plan de relance économique à venir pour construire la « société d'après ».

#### LES 8 AXES DE LA 2<sup>ÈME</sup> ÉTAPE DU PLAN D' ACTIONS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2020-2024

Pour chacun des 8 axes clés présentés, des actions seront engagées dès à présent, et d'autres projets structurants seront proposés d'ici la fin de l'année 2020.

Pour réussir ce plan, il est indispensable de s'appuyer sur une approche partenariale avec tous les acteurs institutionnels, économiques et associatifs du territoire de la Haute-Garonne.

**1 - Veiller sur la ressource en eau.**

**2 - Agir pour la reconquête de la biodiversité : préserver et donner à voir.**

**3 - Un plan de relance de la construction privée et publique qui intègre pleinement : transition énergétique, réponse à la demande sociale et maîtrise de l'énergie.**

**4 - Repenser les déplacements du quotidien : mobilités douces et transition numérique au service de la transition écologique.**

**5 - Développer les sentiers et voies cyclables vertes au service des haut-garonnais et du tourisme vert de proximité.**

**6 - Accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables pour sécuriser une alimentation locale de qualité.**

**7 - Les collégiens, premiers acteurs de la transition alimentaire et écologique.**

**8 - La transition écologique au service de la santé et du cadre de vie.**

L'acte 1 - 2017-2020 du plan pour la transition écologique en bref...

- un budget de 150 M€ pour la réalisation de 41 mesures concrètes

- toutes les actions prévues ont été mises en œuvre et, sur certaines actions, le Conseil départemental est allé plus loin que les objectifs initiaux,

- dans de nombreux domaines, les propositions initiales ont été reconstruites, améliorées, dynamisées sous la double impulsion des acteurs, les associations environnementales notamment, et des multiples dialogues citoyens engagés,

- tout au long des 4 ans, l'éducation collective à l'environnement a marqué la collectivité et a modifié en profondeur son fonctionnement collectif.

# DOSSIER DE PRESSE

## THÉMATIQUE 1

### VEILLER SUR LA RESSOURCE EN EAU

Les interventions du Département sur la question de la ressource en eau s'articuleront autour de 2 plans d'actions mis en œuvre dès 2020 :

**1 - Face au changement climatique, pour sécuriser les quantités, le plan d'actions « Garon'Amont » concrétisera le projet de territoire issu du travail du panel citoyen.**

**2 - Face aux enjeux sanitaires, pour sécuriser la qualité, le Schéma Départemental de l'Alimentation en Eau Potable concrétisera le travail mené avec tous les fournisseurs d'eau.**

#### **1 - Garon'Amont : un plan d'ensemble concerté pour la gestion quantitative**

Suite à la concertation publique menée entre mars et septembre 2019, le projet de territoire Garon'Amont sera finalisé en 2020, puis il entrera dans sa phase opérationnelle. Il hiérarchise la mise en application des 130 mesures proposées par le panel citoyen. Le plan d'actions, engagé dès 2020, sera finalisé en fin d'année.

Le projet Garon'Amont a été initié par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, en partenariat avec l'État, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, les Conseils départementaux de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers, le Val d'Aran et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, afin d'assurer une gestion concertée et durable de l'eau en Garonne amont et de permettre ainsi la poursuite du développement des territoires dans le respect des équilibres environnementaux.

#### → Les priorités de 2020

- **Risques accrus de sécheresse : sécuriser immédiatement l'approvisionnement en eau grâce aux barrages hydroélectriques**
  - Renégociation en juin 2020 avec les exploitants des barrages hydroélectriques pour sécuriser les 51 millions de m<sup>3</sup> déjà réservés et expérimenter dès 2020 une augmentation de 7 millions de m<sup>3</sup> à lâcher, pour soutenir les étiages lors des périodes de sécheresse.
  - Mise en concurrence des concessionnaires des barrages hydroélectriques : garantir l'indépendance nationale en demandant à l'État de construire rapidement, en association avec les territoires, une

#### La crise sanitaire a montré :

- **l'absolue nécessité d'assurer l'indépendance nationale : « Non à la privatisation des réserves hydroélectriques »,**
- **l'importance de la maîtrise de la qualité sanitaire de l'eau : il faut renforcer les analyses et la sécurisation.**



# DOSSIER DE PRESSE

nouvelle procédure de négociation des concessions qui protège l'usage public de l'eau.

- **Élaborer un conservatoire départemental des zones humides**
  - Mettre en valeur ces écosystèmes essentiels à une gestion durable de l'eau : prévention des crues, recharge des nappes, filtrage de l'eau, réservoirs de biodiversité, atténuation du changement climatique, etc.
  - Sur la base de l'inventaire des zones humides réalisé par le Département en 2017, sanctuariser ces milieux fragiles. Les zones humides sur le territoire Garon'Amont seront prioritaires.
- **Expérimenter le stockage d'eau dans les gravières**
  - Exploiter l'existant pour créer des zones tampons pour le prélèvement d'eau.
  - Répondre en partie aux besoins en irrigation sur le bassin de la Garonne.
- **Organisation d'une fête de la Garonne**
  - Fédérer l'ensemble des acteurs

## **2 - Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable : un accompagnement renforcé pour les projets portés par les collectivités**

L'objectif est d'adopter le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable d'ici la fin de 2020.

Sécuriser l'approvisionnement en eau potable de tous les territoires, c'est l'une des grandes orientations du Conseil départemental dans sa politique pour accompagner, techniquement et financièrement, les communes et communautés de communes dans leurs investissements. Lancée en 2018, la procédure de révision du Schéma départemental d'alimentation en eau potable s'est poursuivie en 2019, avec l'écriture de scénarios visant à définir les actions prioritaires à conduire.

# DOSSIER DE PRESSE

## → Les priorités de 2020

- Mise en place de deux nouvelles stations de surveillance de la qualité de l'eau sur les rivières Ariège et Tarn.
- Construction d'un plan d'actions coordonné avec les différents acteurs de la gestion de l'eau afin de mieux protéger les captages d'eau, en particulier ceux présents dans le sud du département.

## THÉMATIQUE 2

### AGIR POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ, PRÉSERVER ET DONNER À VOIR

Face à l'érosion de la biodiversité sur le territoire, des mesures concrètes sont prises pour protéger les milieux naturels contre leur destruction ou leur fragmentation et pour « réparer » ce patrimoine naturel exceptionnel. Il s'agit d'intervenir sur les causes majeures qui participent à sa disparition. Deux thématiques majeures sont retenues pour les années à venir.

#### 1 - Le conservatoire des zones humides

(voir aussi en Thématique 1 page 6).

#### 2 - La préservation de la biodiversité liée à la préservation des forêts.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, une adaptation du règlement des Espaces Naturels Sensibles sera réalisée en 2020 afin de permettre d'étendre le dispositif à de nouveaux partenariats.

## → Les priorités de 2020 : concevoir et mettre en œuvre le plan arbres et forêts

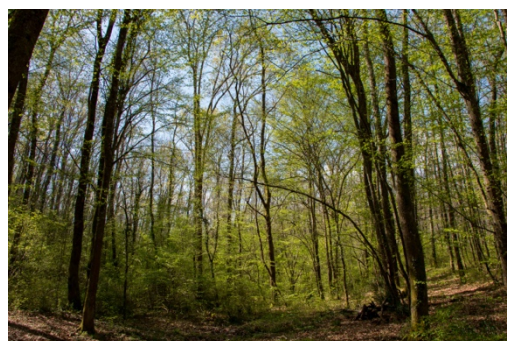
- Classement en juillet 2020 de l'Espace Naturel Sensible de la Forêt de Bouconne

En partenariat avec l'Office National des Forêts : 1 836 hectares complètent le réseau des 980 hectares déjà classés dans le département.

### La crise sanitaire a montré :

- la nécessité de mettre fin à la destruction de la biodiversité face à une société fragilisée par la mondialisation,

- l'importance de rétablir toutes les réserves de biodiversité locale et de les donner à voir pour retrouver un lien perdu avec la nature qui nous entoure et privilégier l'éducation à l'environnement.



# DOSSIER DE PRESSE

- Finaliser le plan arbres et forêts d'ici la fin 2020 autour de 3 axes

## **Action « Protégeons nos vieilles forêts » :**

- Une protection à visée conservatoire et scientifique pour la protection dans le département des vieilles forêts en danger, en association avec l'ONF et d'autres partenaires privés volontaires.
- S'appuyer sur les inventaires déjà réalisés par les partenaires, mise en œuvre d'actions collectives ciblées pour préserver ces puits précieux de carbone.

## **Finaliser un programme d'actions sur le thème « Plantons les arbres de demain »,**

- Mise en place d'un contrat « biodiversité et paysages » avec les communes pour participer à la protection et à la restauration des continuités écologiques (plantation de corridors écologiques boisés...).
- Plantation d'arbres et de haies le long des futurs réseaux de mobilité douce (Réseaux Express Vélo, sentiers de randonnée, etc.).
- Restauration de la ripisylve (végétation bordant les milieux aquatiques) et des forêts alluviales sur le domaine public fluvial (Natura 2000) en partenariat avec l'État et les riverains.
- Rédaction et diffusion de guides de plantation tous publics.
- Élaboration d'un nouveau plan de plantation de haies et d'arbres défini dans l'année.



## **Des actions pédagogiques et de communication**

- Associer les collégiens à des opérations de plantation dans les établissements scolaires, sur les parcelles départementales.
- Construction d'un nouvel outil pédagogique sur la thématique de l'arbre en partenariat avec Haute-Garonne Environnement, et animations dédiées à la Maison départementale de la Biodiversité sur la commune de Paulhac.
- Organisation d'un concours « Villes et villages arborés » pour soutenir les initiatives vertueuses des communes à l'échelle du département.





# DOSSIER DE PRESSE

## THÉMATIQUE 3

### UN PLAN DE RELANCE DE LA CONSTRUCTION PRIVÉE ET PUBLIQUE QUI INTÈGRE PLEINEMENT TRANSITION ÉNERGETIQUE, RÉPONSE À LA DEMANDE SOCIALE ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

La crise sanitaire actuelle est un redoutable révélateur des inégalités sociales dans le domaine du logement et il ne peut y avoir de développement durable sans intégration forte du logement (une des plus importantes sources d'émission de gaz à effet de serre). La question des déplacements logement-travail a été au cœur de la crise. Les foyers les plus vulnérables à la pandémie sont souvent ceux qui sont mal logés, en situation de surpeuplement, qui vivent en habitat précaire, et plus encore, ceux qui ne disposent pas de logement.

Trois axes majeurs proposés :

- logement,
- bâtiments publics,
- production d'énergie.

#### 1 - Intégrer au plan de relance de la construction les priorités en matière de logement social et de rénovation thermique des logements anciens

Les aides à la rénovation énergétique des logements privés ont été un élément majeur du premier plan d'actions de la transition énergétique. En parallèle, un plan ambitieux d'aide au logement a été adopté en juillet 2019 (100 M€ pour la période 2019 – 2024). La crise sanitaire a mis à l'arrêt la filière de production (neuf et acquisition / amélioration) et de réhabilitation du logement. Un plan de relance massif du bâtiment sera voté en juillet 2020 pour soutenir l'ensemble des acteurs : il sera un booster de la transition écologique et sociale.

• Accélérer la rénovation dans le parc social comme dans le parc privé pour réduire les consommations énergétiques et améliorer le confort des familles.

- Parc privé : Fixer un objectif partenarial annuel de 2 500 ménages accompagnés dans une rénovation thermique efficiente de leur logement (individuels et copropriété) en mettant l'accent sur le traitement des copropriétés dégradées.
- Pour les logements sociaux des bailleurs sociaux liés au Département, un objectif de 500 logements sociaux réhabilités par an sera étudié (ancien ou acquisition réhabilitation).

**La crise sanitaire a montré :**

- l'importance des questions de maîtrise énergétique tant au niveau international que de chaque famille,
- l'impact du logement dans la précarisation des familles face à la crise sanitaire, sociale et économique,
- la nécessité de relancer la production de logements en particulier pour les plus fragiles, pour l'accès aux logements à bas loyers, et l'indispensable reconsidération de l'aménagement du territoire.

# DOSSIER DE PRESSE

- Pour les structures qui accueillent et accompagnent les publics les plus précaires, des objectifs renforcés de rénovation seront intégrés au futur plan d'action du Département.
- **Construction : répondre à la demande et repenser l'aménagement du territoire**
  - Maintenir les priorités de production de logements sociaux à haut niveau (4 000 logements par an) en priorisant les logements à très bas loyers et les logements adaptés à la perte d'autonomie, ainsi que les logements les plus attendus (petits logements de type T2 partout et logements de type T4/T5 et plus dans le cœur de l'agglomération toulousaine).
  - Renforcer l'aménagement du territoire : privilégier la revitalisation de l'existant (centres bourgs, quartiers prioritaires de la ville...), limiter l'artificialisation des sols dans le but de préserver la ressource foncière et les terres agricoles et soutenir la rénovation urbaine.

## 2 - Un nouveau plan d'économie d'énergie des bâtiments du conseil départemental

Le parc immobilier du Département comprend 262 bâtiments, pour un peu plus de 700 000 m<sup>2</sup> de surface utile. Les collèges représentent 76 % des surfaces à traiter.

- **Poursuite de la construction de bâtiments neufs à énergie positive**, sur le modèle des collèges d'Escalquens et de l'Isle en Dodon livrés prochainement.
- **Baisse de 20% des consommations énergétiques** via l'exploitation des nouveaux outils de télé-suivi du patrimoine, d'un processus d'Actions de Performance Energétique (réglages équipements, sensibilisation utilisateurs...), bilans pour prioriser les travaux (rénovation chaufferies...).
- **Lancement d'un plan de rénovation énergétique des collèges** incluant des travaux d'amélioration du confort d'été (travaux de changement de menuiseries, isolation façades et toitures, installation de brise-soleil).

## 3 - Production d'énergie sur les bâtiments en lien avec les acteurs coopératifs

- **Multiplication par dix de la production d'énergie renouvelable**, soit 1 200 MWh/an sur les bâtiments et terrains départementaux incluant la pose de capteurs photovoltaïques sur des toitures de collèges.



# DOSSIER DE PRESSE

- Promotion de l'autoconsommation de l'énergie : vers des circuits courts de l'énergie.
- Engager un partenariat avec les EPCI pour faire émerger des coopérations territoriales avec les producteurs locaux de la filière ENergie Renouvelable ENR (Citoy'EnR, Enercoop, etc.).
- Veiller lors de la passation des marchés d'électricité à développer « l'électricité verte locale ».

## THÉMATIQUE 4 REPENSER LES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN : MOBILITÉS DOUCES ET TRANSITION NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est pleinement mobilisé pour construire une mobilité durable basée sur une offre de transports diversifiée et respectueuse du cadre de vie. Son plan de déplacement de l'administration a été un outil d'application des orientations stratégiques définies : développement de l'utilisation des transports en commun, du vélo, du covoiturage mais aussi du télétravail. Il sera prolongé et renforcé.

**Le plan pour la transition écologique 2020-2024 propose de mettre l'accent sur :**

- le développement de l'usage du vélo,
- le recours au numérique.

### 1 - Un plan renforcé de développement du Réseau de pistes cyclables du quotidien

Compte tenu des enjeux liés au développement de moyens de déplacement plus propres, plus vertueux pour la planète et pour la santé de tous, le Conseil départemental fait le choix de s'engager dans une véritable politique volontariste en faveur du vélo.

- Concrétiser d'ici 2024-2025 les aménagements liés à la réalisation des 5 axes structurants de Réseaux Express Vélo (REV) du Sud de Toulouse, décidés en 2019. Ces 42 km de voies sécurisées permettront de doubler la part modale du vélo, (aujourd'hui inférieure à 3%).
- Étudier le déploiement aussi de ces réseaux express du futur tout autour de l'agglomération toulousaine.

#### La crise sanitaire a montré :

- Révolution numérique : le nombre de personnes en télétravail a explosé, le numérique a soutenu l'éducation à distance, accompagné les aînés ou le développement des circuits courts, ce qui était impossible hier est une nécessité.

- Le vélo, déjà envisagé comme une réponse incontournable à la pollution urbaine, devient un élément clé pour éviter de retomber dans le « tout voiture ».



# DOSSIER DE PRESSE

- Lancement d'études pour réserver une place plus importante et plus sécurisée au vélo le long du réseau routier départemental.

## 2 - Une ambition réaffirmée et amplifiée pour mettre la transition numérique au service de la transition écologique

La crise sanitaire a démontré que le recours au télétravail et aux utilisations du numérique (téléenseignement, télé médecine, etc.), est aujourd'hui une alternative non seulement crédible mais, dans certains cas, indispensable, aux déplacements de toutes nature.

Depuis 5 ans, le Conseil Départemental a engagé deux actions fortes dans ce domaine :

- le déploiement dans l'ensemble du département, d'un plan sans précédent de la fibre,
- la mise en place du télétravail pour les agents du Conseil départemental (300 en 2019, 600 initialement prévus en 2020 et jusqu'à 1 400 après le confinement) en étant une collectivité pionnière en la matière.

### **Ce dossier fera l'objet dans les mois à venir d'un plan spécifique s'appuyant sur l'ensemble des actions déjà engagées :**

- permettre l'extension des capacités et des possibilités de télétravail des agents du Conseil départemental en révisant le Plan de Déplacement de l'Administration ;
- avec Haute-Garonne Numérique, tirer toutes les leçons de l'évolution des usages du numérique durant la crise et évaluer, en lien avec les collectivités locales, les entreprises et les citoyens, comment les acquis de cette crise peuvent contribuer durablement à une réduction des déplacements en Haute-Garonne et à une relocalisation de certaines activités ;
- veiller à ce que le plan de déploiement de la fibre permette de résoudre les problèmes rencontrés par les personnes confrontées au confinement avec l'amélioration des réseaux ;
- proposer que, en lien avec Haute-Garonne Numérique, le plan de développement de nouvelles applications numériques intègre une composante environnementale renforcée.



# DOSSIER DE PRESSE

## THÉMATIQUE 5

### DÉVELOPPER LES SENTIERS ET VOIES CYCLABLES VERTES AU SERVICE DES HAUT-GARONNAIS ET DU TOURISME VERT DE PROXIMITÉ

3 leviers d'action sont envisagés d'ici 2024.

#### 1 - Poursuivre le développement du réseau de voies cyclables vertes

- Finalisation de Trans-Garona, sur l'itinéraire entre Toulouse et le Val d'Aran.
- Poursuite de la véloroute piémont pyrénéen (V81), trait d'union entre Océan et Méditerranée. 55 km déjà réalisés sur les 65 km prévus en Haute-Garonne.
- Appui au développement et à la coordination de l'ensemble du réseau de voies vertes.

#### 2 - Poursuivre le développement du réseau de sentiers de randonnées

- Inauguration prévue fin 2020 du nouveau tracé GR46®, chemin de St-Jacques de Compostelle entre Conques et Toulouse (13 communes, 57 km).
- Amélioration de Via Garona entre Toulouse et Saint-Bertrand-de-Comminges (170 km).
- Renforcement de l'accompagnement des communes pour enrichir le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

#### 3 - Soutenir un tourisme vert par une meilleure visibilité de l'offre en matière de chemins de randonnée pédestre et de voies vertes cyclables

L'itinérance douce sera favorisée dans le département par une meilleure communication.

- Réalisation de supports d'informations (guides ou cartographies) destinés à recenser les pistes cyclables présentes dans le département, en faisant le lien avec les communes et les intercommunalités.
- Cartographie de tous les sentiers de randonnée de la Haute-Garonne pour donner lieu à la réalisation d'une documentation à destination du grand public.

La crise sanitaire a montré :

- Le tourisme de proximité va devoir être la priorité : les Haut-Garonnais auront des besoins accrus.
- Le retour à des modes de déplacement et de découverte en lien avec la nature est un besoin « vital ».



# DOSSIER DE PRESSE

## THÉMATIQUE 6

### ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS VERS DES PRATIQUES DURABLES POUR SÉCURISER UNE ALIMENTATION LOCALE DE QUALITÉ

La transition écologique passe par une évolution des pratiques agricoles et le réseau des 28 conseillers agro-environnement mis en place par le Conseil départemental de la Haute-Garonne sera au centre du dispositif d'accompagnement des agriculteurs.

Face au réchauffement climatique, à l'effondrement de la biodiversité et aux défis à relever pour parvenir à une alimentation de qualité, il est urgent de faire évoluer notre système agricole et alimentaire, tout en préservant la durabilité économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles.

Les actions présentées se feront en synergie avec la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et le monde associatif agricole sur des thématiques partagées, pour une plus grande efficacité dans les réponses apportées aux agriculteurs

#### → Les actions concrètes déployées dans tout le département

- Engager dès maintenant une coopération structurée avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne concrétisée par une convention signée au Salon International de l'Agriculture 2020.
- Amplifier l'accompagnement sur les questions de l'eau et des sols
  - Une meilleure gestion de la ressource en eau sera proposée, faisant suite aux pistes d'actions issues du projet de territoire concerté Garon'Amont.
  - Pour préserver la fertilité des sols et contenir leur érosion, amplifier le travail engagé en 2019 pour lutter contre les coulées de boues.
- Mise en place d'un plan pollinisateurs et apiculture
  - Réalisation d'un diagnostic territorial par la collectivité auprès des acteurs apicoles du département (État, syndicats, Groupement de défense sanitaire et apicole, apiculteurs professionnels et amateurs), pour renforcer la politique départementale en faveur des apiculteurs.

#### La crise sanitaire a montré :

- La production locale, dans un monde confiné, est devenue une quasi-obligation.

- Les attentes de produits frais, sains, de proximité ont mis en avant la nécessité d'une agriculture respectueuse de la santé des consommateurs et de l'environnement.

- La multiplication des demandes et des initiatives locales a montré que les circuits courts « ça fonctionne ».

# DOSSIER DE PRESSE

- Spécialisation d'un conseiller agro-environnement dans ce domaine.
- Dans les aides directes versées aux agriculteurs, prise en compte des pratiques favorisant les essences mellifères et nectarifères dans les programmes d'aide à la plantation d'infrastructures agro-écologiques.
- Associer qualité des productions avec le bien-être des pollinisateurs dans la démarche de labellisation des produits agricoles du département des viticulteurs et des arboriculteurs.



- Développer l'agriculture biologique et encourager la transition alimentaire

- Viser 20 % d'exploitations en agriculture biologique d'ici 2024 dans le département pour une agriculture plus autonome et plus résiliente qui offre une alimentation plus saine, plus respectueuse de l'environnement.



- Associer les agriculteurs à tous les projets visant à la protection de la biodiversité

- Valoriser les multiples facettes du métier d'agriculteur, au-delà de son rôle nourricier et en promouvant le lien avec les structures et associations environnementales.
- Amplifier les plantations de haies champêtres dans le rural et dans le péri-urbain.

- Accompagner les jardiniers de la Haute-Garonne :

- Organisation d'un premier colloque-débat pour mettre en relation différents types de jardiniers et de structures (jardins de particuliers, jardins, partagés...), échanger sur les bonnes pratiques et identifier les besoins.
- Mise en place d'un plan d'accompagnement du développement des jardins collectifs.

- Pour manger mieux et local, développer les circuits courts et la vente directe :

- Pour que les agriculteurs puissent vivre correctement de leur travail.
- Pour que les consommateurs disposent d'une plus grande traçabilité.
- Appui à la création et au développement des filières alternatives de distribution (ventes directes, marchés de producteurs, AMAP...) pour la relocalisation de la production alimentaire dans nos territoires, en intégrant la question devenue essentielle du numérique.

# DOSSIER DE PRESSE

## THÉMATIQUE 7

### LES COLLÉGIENS, PREMIERS ACTEURS DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE ET ÉCOLOGIQUE

La sensibilisation à la transition environnementale est une priorité pour les collégiens. Mais c'est toute la communauté éducative, ainsi que les parents, qui seront amenés à s'inscrire dans le plan « Collège, acteur de la transition alimentaire et écologique » proposé par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

#### 1 - Accélérer la transition alimentaire dans les 96 collèges du département selon le plan d'amélioration de la qualité alimentaire voté le 29 janvier 2020 en session

- Des denrées alimentaires de qualité :
  - En 2022, 50 % de produits de qualité et durables, 20 % de produits bio ;
  - « Végétalisation des assiettes » et expérimentation d'un repas végétarien hebdomadaire ;
  - Plus de produits frais, bruts et de saison, moins de produits transformés.
- Plus d'achats locaux :
  - Soutien renforcé à la structuration des filières en Haute-Garonne ;
  - Diversification en développant les partenariats à l'échelle régionale ;
  - Poursuite de la mutualisation des achats de produits de qualité.
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des biodéchets :
  - Réduire de 20 % le gaspillage alimentaire à l'horizon 2022 ;
  - 100 % de collecte et de valorisation des biodéchets.
- En matière d'accompagnement des équipes des collèges :
  - Création de postes de coordonnateurs pour accompagner les collèges dans l'atteinte des objectifs de la politique de qualité alimentaire du Conseil départemental ;
  - Doter les collèges d'outils informatiques pour mieux gérer le suivi de l'alimentation ;
  - Associer les personnels des collèges et les élèves aux groupes de travail sur la restauration.

#### La crise sanitaire a montré :

- que la question de l'éducation, et particulièrement du service public, était au cœur de notre modèle de société,

- que l'éducation à l'environnement, la réponse aux attentes des jeunes, de leurs parents et de la communauté éducative doivent passer par une éducation à l'environnement où les collégiens sont acteurs.





# DOSSIER DE PRESSE

- **Informer et valoriser les actions :**
  - Accompagner les collègues dans des actions de valorisation des produits (affichage menus, identification de l'origine des produits, communications) ;
  - Encourager l'échange avec les élèves et les usagers au moment du service.
- **Suivi et évaluation de nos actions :**
  - Instauration d'une Commission des menus au sein de chaque établissement ;
  - Créer un Comité de pilotage pour le suivi du plan d'action ;
  - Instauration d'un pôle d'innovation.



## 2 - Mise en place d'un « parcours collégien éco-responsable »

- **Energie : Participation des collégiens au défi « bâtiment à énergie positive ».**
- **Améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur**
  - Déplacements doux : amélioration des accès aux collèges à vélo (sécurisation), installation de parcs à vélos, incitation à l'usage ;
  - Réalisation d'un guide des bonnes pratiques pour la qualité de l'air et suivi des objectifs dans ce domaine (actions de sensibilisation).
- **Tri sélectif (papier, stylos usagés...) : 100% recyclage.**
- **Biodiversité : Participation au défi « forêt » sur un temps défini au cours de leur scolarité (voir page 8).**
- **Education et innovation :**
  - Accompagner les collègues (ingénierie technique) porteurs de projets pédagogiques à caractère environnemental ;
  - Multiplier les échanges entre les collègues et le syndicat mixte Haute-Garonne Environnement dans le cadre des actions de sensibilisation ;
  - Veiller au déploiement systématique de l'ensemble des outils pédagogiques créés par le syndicat mixte Haute-Garonne Environnement.

## THÉMATIQUE 8

### LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU SERVICE DE LA SANTÉ ET DU CADRE DE VIE

Nos modes de vie, fondés sur un modèle de consommation illimitée des ressources naturelles, conduisent à des dérèglements visibles par tous aujourd'hui : les pollutions de l'air, de l'eau et de la terre s'aggravent et ont des conséquences importantes sur notre santé et sur notre cadre de vie.

À son niveau territorial, les engagements du plan d'actions 2020-2024 pour la transition écologique du Département doivent contribuer à apporter des réponses adaptées.

#### 1 - Renforcer la surveillance de notre environnement

- Surveillance sanitaire renforcée avec le Laboratoire Départemental 31 EVA :

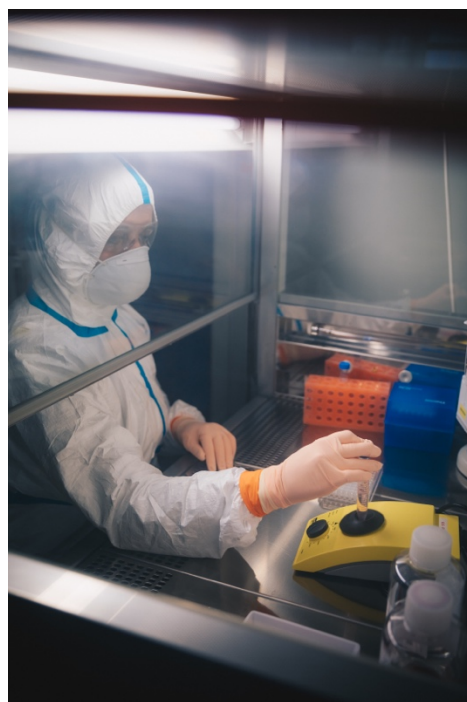
- L'eau : agir à tous les niveaux
  - Analyser la qualité de l'eau potable, suivi des stations d'alerte ;
  - Contrôler les eaux de rivières et des eaux souterraines ;
  - Assurer le suivi des stations de traitement des eaux usées et de l'épandage des boues (mission SATESE et valorisation des boues).
- L'alimentation : garantir la sécurité alimentaire avec un contrôle « de la fourche à la fourchette » : analyses de terres, contrôles qualité en restauration (cantines, collèges, restaurant administratif), surveillance de l'hygiène des locaux.
- Détection des risques épidémiologiques liés à des bactéries, des virus aussi bien dans le monde animal que dans le monde végétal. En raison de la pandémie du Covid-19, le Laboratoire 31 EVA :
  - aide le monde médical en participant au dépistage du coronavirus ;
  - va renforcer les techniques de détection de virus dans l'environnement : eaux naturelles, eaux usées, boues, surfaces, etc...

- Surveillance de la qualité de l'air pour agir en lien avec ATMO Occitanie

- Renforcer les analyses-air avec ATMO Occitanie et développement des systèmes d'alertes ;
- Assurer le pilotage d'études sur les actions d'amélioration de la qualité de l'air ;
- Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans des bâtiments du Département et dans les collèges avec le Laboratoire 31 EVA.

#### La crise sanitaire a montré :

- l'indispensable renforcement de toutes les structures publiques de surveillance de notre environnement en lien avec la santé,
- la nécessité de modifier nos comportements quotidiens pour prendre en compte le lien santé-environnement pour toutes les populations.



# DOSSIER DE PRESSE

- Surveiller les pollutions sonores pour agir en lien avec l'aéroport
  - Participation à la pose de capteurs de bruit sous les couloirs aériens de l'aéroport de Toulouse-Blagnac afin de disposer de mesures complémentaires.

## 2 - Renforcement des actions Santé-Environnement et mise en œuvre de la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens »

- Développer dans tous les services d'entretien et d'hygiène de la collectivité de nouvelles solutions techniques de nettoyage et de désinfection
  - Plus respectueuses de l'environnement et plus protectrices pour les agents utilisateurs ;
  - Passation de nouveaux marchés de fournitures dédiées, sans substance avec des perturbateurs endocriniens.
- Programmer des journées de formation sur les perturbateurs endocriniens afin de traduire l'engagement du Conseil départemental de la Haute-Garonne pris en 2019
  - Réduction de l'exposition des populations et des écosystèmes aux perturbateurs endocriniens, notamment au niveau des Maisons départementales des Solidarités et pour les communes.
  - En partenariat avec Haute-Garonne Environnement.



# DOSSIER DE PRESSE

## SERVICE DE PRESSE

**Cécile van de Kreeke**

Responsable des relations presse

[cecile.van-de-kreeke@cd31.fr](mailto:cecile.van-de-kreeke@cd31.fr)

05 34 33 33 72 – 06 24 66 05 30

ATTACHÉES DE PRESSE :

**Coralie Bombail**

[coralie.bombail@cd31.fr](mailto:coralie.bombail@cd31.fr)

05 34 33 30 42

06 74 93 45 44

**Ariane Mélazzini-Déjean**

[ariane.melazzini@cd31.fr](mailto:ariane.melazzini@cd31.fr)

05 34 33 30 32

07 85 72 94 74

**Fabienne Pascaud**

[fabienne.pascaud@cd31.fr](mailto:fabienne.pascaud@cd31.fr)

05 34 33 30 65

06 47 74 60 58



CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA HAUTE-GARONNE

1, boulevard de la Marquette

31090 Toulouse cedex 9

Tél. 05 34 33 32 31

[HAUTE-GARONNE.FR](http://HAUTE-GARONNE.FR)